

Mise en garde

Le présent document reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes. En aucun cas des extraits de ce document ne peuvent être utilisés à des fins de contestation judiciaire ou de preuve.

Une copie certifiée conforme d'une résolution du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au secrétaire d'arrondissement.

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 25 mars 2021 à 13 h
Par vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur le conseiller Alex Norris, conseiller de la Ville
Monsieur le conseiller Richard Ryan, conseiller de la Ville
Madame la conseillère Josefina Blanco, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marie Plourde, conseillère d'arrondissement
Madame la conseillère Marianne Giguère, conseillère de la Ville
Monsieur le maire Luc Rabouin, Maire de l'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Maeva Vilain, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Guy Ouellet, directeur d'arrondissement
Monsieur Claude Groulx, secrétaire d'arrondissement

10 - Ouverture de la séance.

Le secrétaire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 04.

CA21 25 0051

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 mars 2021.

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Josefina Blanco

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 mars 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10 - Période de questions et requêtes du public.

10 - Période de questions des membres du conseil.

Il est demandé par le conseiller Alex Norris la raison de la tenue de cette séance.

CA21 25 0052**Adoption du Règlement (2021-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12).**

VU les articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1);

VU l'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4);

VU l'avis de motion du présent règlement donné lors de la séance ordinaire du 8 mars 2021, et le dépôt du projet de ce règlement lors de la même séance

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement et du dossier décisionnel ont été distribuées aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU QUE l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe;

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par le conseiller Alex Norris

et résolu :

D'adopter le *Règlement (2021-03) modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Exercice financier 2021 (2020-12)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1218863004

CA21 25 0053**Levée de la séance.**

Il est proposé par le maire Luc Rabouin

appuyé par la conseillère Marianne Giguère

et résolu :

De lever la **séance** extraordinaire du conseil d'arrondissement du 25 mars 2021. Il est 13 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Maire d'arrondissement

Claude Groulx
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 12 avril 2021.
